



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Prépa Pôle Sup.1 - 2022-2023

A destination des élèves des établissements partenaires

Date limite de retour des dossiers le lundi 30 mai 2022 à 18h.

(à déposer à l'accueil du Lycée avec la mention « Prépa. Pôle Sup 1 – M. Madaci »)

Cette formation s'adresse aux élèves qui seront en classe de 1^{ère} durant l'année scolaire 2022-2023. **L'inscription engage l'élève pour toute l'année scolaire 2021-2022.**

Les cours se dérouleront pendant la première semaine des vacances d'octobre 2022, de février 2023, d'avril 2023 et de juillet 2023 après les oraux de français.

Le nombre de places étant limité, **les inscriptions s'effectueront par ordre d'arrivée et sous réserve de l'avis de l'équipe pédagogique.** Toutefois, en cas d'effectif insuffisant, la formation pourrait être annulée.

Les documents (**bulletin d'inscription, bulletins de seconde et lettre de motivation**) sont à déposer sous enveloppe à l'accueil de Blanche de Castille (Bât.A) ou à renvoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Lycée Blanche de Castille
M. Madaci, PPS1, 2022-2023
1 place Charles de Gaulle,
93250 VILLEMOMBLE.

Veillez sélectionner un menu et les deux spécialités au choix pour les menus 1 et 2 :

- Menu 1 Humanités Economie-sociologie Questions contemporaines
 Menu 2 Mathématiques Humanités Questions contemporaines.
 Menu 3 (Mathématiques et physique-chimie obligatoires)

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique à cette formation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Jean-Marc Madaci- Directeur des études du Pôle Supérieur (prepapolesup@servites.fr).

Je souhaite inscrire mon enfant _____, actuellement élève en 2^{nde} au lycée _____ à la Prépa Pôle Sup pour l'année 2022/2023.

Le montant de la formation est de 990 € pour l'année. Pour valider votre inscription, nous vous remercions de joindre avec les documents **le règlement annuel selon trois formules :**

1. Dix chèques de 99 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés mensuellement d'octobre 2022 à juin 2023.
2. Six chèques de 165 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés en octobre et novembre 2022, janvier, mars, mai et juin 2023.
3. Trois chèques de 330 euros à l'ordre de l'OGEC encaissés en octobre 2022, Janvier et mars 2023.

Vous recevrez une réponse à votre demande d'inscription par mail au plus tard le 6 juin 2022 (Admis(e) ou en liste d'attente). En cas de refus, les chèques vous seront retournés.

Signatures de l'élève et du/ des parent(s)

Mail parental :

Portable parental :

Mail de l'élève :